

L'EAU FORTE

Supplément gratuit au n° 172 de JALONS CFDT

Ce bulletin fait le point sur les deux chantiers d'actualité qui concernent les personnels en poste dans les services navigation : la revalorisation de la prime technique et prime de métier, les logements de fonction.

La revalorisation de la PTETE répond à une demande CFDT en rapport avec le montant de la prime perçue par les agents des DIR .

L'administration a saisi les difficultés de mise en place d'organisations du travail liées aux PPE, l'évolutions des missions, pour engager ce chantier.

Une mission d'inspection générale s'est penchée sur le régime indemnitaire et les organisations de travail dans certains services navigation afin de vérifier la stricte application des textes.

Par ailleurs l'administration a fait appel à un consultant externe qui devra l'assister pour définir un régime indemnitaire harmonisé en fonction des organisations de travail (cahier des charges)

Quant au chantier sur les logements de fonction, il fait suite à la sortie de la circulaire « générale » du 5 février dernier.

Il s'agit pour l'administration de signer avec France Domaine une convention qui permette d'éviter une application stricte de la circulaire (en l'état celle-ci supprime toutes les occupations en NAS)

Ceci dans l'objectif d'élaborer une instruction d'application propre aux services navigation, qui tienne compte des particularités de nos missions.

Pour la CFDT, les discours démagogiques de certains, sur la situation actuelle, amènent droit dans le mur.

Face aux réels risques de régularisation financière (avec arriérés) par les services fiscaux, la CFDT a le devoir d'information sur la situation réelle tout en participant activement à l'élaboration d'une instruction.

La finalité c'est de maintenir le parc de logements avec une présence des agents sur tout le linéaire de la voie d'eau.

*Christian Fourcoual
Bureau National de l'USE-CFDT*

SOMMAIRE

- Edito
- Réunion régime indemnitaire 20 mai 2008
- Réunion logements de fonction du 20 mai 2008
- Bulletin d'adhésion

CONTACTS

Union des syndicats Équipement CFDT
30 passage de l'Arche
92055 La Défense cedex
tél : 01.40.81.24.00 – fax : 01.40.81.24.05

Militant permanent du secteur VN
Christian Fourcoual
port. 06.20.35.48.88
ChrisFourcoual@aol.com

Groupe de travail régime indemnitaire VN du 20 mai 2008

DGPA, VNF, DGMT, consultant externe, délégation FO et CGT + représentants CFDT : Christian Fourcoual (permanent national) Patricia Goetz et Raphael Bauche (SN Strasbourg) ; Gabriel Hess (SN Nord Est)

Déclaration CFDT

«Notre déclaration du 11 mars dernier est toujours d'actualité

Comme nous l'avons dit ce jour-là, le cas des services navigation présente de nombreuses similitudes avec le chantier qui a été mis en place pour les DIR (Direction Interdépartementale des Routes)

La CFDT est favorable à une revalorisation de la PTETE des agents et CEE, Contrôleurs et prime de métiers pour les OPA, en poste dans les services navigation. Ceci en lien avec des organisations de travail homogènes d'un service à l'autre et respectueuses des textes ARTT, notamment des garanties minimales.

Le 11 mars, nous avons demandé :

☞ L'établissement d'un référentiel des postes de travail ;

☞ La répartition de ces postes en 4 catégories ou classes (ceci en similitude avec CEI DIR) Le nombre et la consistance de chaque catégorie est à discuter, une des variables peut être la classification du réseau ; chaque catégorie prenant en compte la pénibilité, la technicité, la spécificité des postes ; la polyvalence ;

Un montant de PTETE pour les AE et les CEE pour chacune des catégories avec un minimum de 2300€ de manière à ce que le cumul PSR et PTETE corresponde au montant de prime d'un adjoint administratif Echelle 4 ;

A partir de ce montant minimum, le montant des autres catégories doit aller au-delà comme cela a été fait pour les agents DIR ;

Il va de soi que c'est le minimum DIR (1950€ AE et 2340€ CEE en 2009) qui doit s'appliquer.

☞ Le bénéfice de la PTETE à tous les contrôleurs

Aujourd'hui nous notons avec satisfaction que l'approche de l'administration rejoint la nôtre sur la définition de classes de PTETE et prime de métiers en nombre limité, de critères de hiérarchisation de ces classes liés à la technicité, à la pénibilité, au caractère dangereux, aux travaux insalubres ou salissants, au traitement de la polyvalence

La CFDT est partie prenante dans ce chantier, à condition que les représentants du personnel soient véritablement associés et pas seulement informés par étapes.

Cependant la revalorisation de la prime technique ne doit pas être liée aux organisations de travail atypiques en cycle non-hebdomadaire, si ce n'est en terme de pénibilité. Nous rappelons notre attachement à l'Indemnité de Sujétion Horaire, à sa forfaitisation, mais une ISH dont les taux sont à revaloriser fortement notamment ceux des samedis et dimanches.

Enfin, le 11 mars nous avons demandé que 2008 ne soit pas une année blanche en matière de revalorisation de la prime.

Les 250.000€ annoncés comme mesures catégorielles sont largement insuffisants. Pour la CFDT, l'ensemble des agents où qu'ils soient sur le réseau magistral ou transférable, doit bénéficier d'une revalorisation conséquente dès 2008.

Nous posons la question de la répartition au titre de 2008.

Quant à la mission d'inspection générale portant sur les temps de travail et les régimes indemnitaires, nous sommes demandeurs des résultats de leurs enquêtes tant nous sommes sceptiques sur la fiabilité des données transmises par les services.

Si aujourd'hui tout doit être remis à plat, régime indemnitaire, organisation du travail, il convient alors de repartir sur des bases saines et fiables.

Que retenir de cette réunion ?

Une enquête dans les services

Au niveau des régimes indemnitaires, l'administration a fait le constat que « les interprétations des textes qui régissent ces matières sont parfois très variées d'un service à l'autre et peuvent aboutir à des pratiques non vertueuses ». Elle a donc confié au Conseil Général des Ponts et Chaussées l'analyse des pratiques de quelques services et « les mécanismes qui ont, le cas échéant, pu conduire à s'écarter de la stricte application des textes »

Tous les services n'ont pu être inspectés, faute de disponibilité, mais à la demande des syndicats, tous les services le seront. Aucune remontée pour l'instant.

A la demande de la CFDT, l'administration communiquera les synthèses des inspections par service.

Un consultant externe

Pour respecter les délais du chantier, l'administration a fait appel à un consultant externe. Celui-ci doit analyser l'ensemble des régimes indemnitaires des personnels VN (PTETE, ISH, astreintes, primes de métier...) en fonction des organisations de travail en vigueur et futures ; faire une proposition d'harmonisation de la PTETE en fonction des missions ou des métiers exercés par les agents, à répartir en classes en fonction de critères qui restent à définir.

Harmonisation de la PTETE selon l'administration

- un dispositif fondé sur les missions exercées (dont un référentiel, non figé, qui a été soumis et complété en séance)
- des critères, par exemple : pénibilité, technicité spécifique, trafic ou gabarit, nombre de manœuvre, polyvalence
- 6 niveaux cibles maxi (l'administration est prête à descendre en dessous)

On notera que si la CGT ne veut entendre parler que d'une PTETE unique, FO n'est pas opposée au principe de niveau de prime, et en propose 3.

Par contre il y a consensus entre les syndicats pour le partage entre tous des 250.000€

Etat des lieux des régimes indemnitaires

L'administration a communiqué les chiffres clés (montant, répartition) du régime indemnitaire (primes, HS, ISH, PTETE, astreinte)

On notera que 50% des agents perçoivent une PTETE de 900 à 1000€, de 1000 à 1200€ pour 50% des CEE et que 60% des contrôleurs ne touchent pas cette prime.

Autre chiffre clé, selon l'administration, les agents touchent en moyenne 4400€ d'indemnités (primes, HS, astreintes...) 3400€ en moyenne pour les agents d'exploitation, 8620€ en moyenne pour les OPA

En conclusion, l'on va vers une remise à plat des organisations du travail non conformes aux textes en vigueur notamment ARTT et une homogénéisation des régimes indemnitaires.

La CFDT est favorable au respect des textes ARTT, incorrectement appliqués dans certains services au détriment des agents et de leur sécurité. Favorable également à une harmonisation des régimes indemnitaires à condition qu'ils soient revalorisés fortement, avec une base minimum, dans un premier temps et pour tous : la PTETE des agents DIR

Le travail à venir va consister à définir des différents niveaux (classes) de PTETE et les bénéficiaires.

A suivre le 24 juin....

Groupe de travail logements de fonction dans les VN du 20 mai 2008

DGPA, VNF, DGMT, délégation FO et CGT + représentants CFDT : Christian Fourcoul (permanent national) Patricia Goetz et Raphael Bauche (SN Strasbourg) ; Gabriel Hess (SN Nord Est)

Que retenir de cette réunion ?

L'administration veut d'abord que le groupe « échange » (1) du ministère soit consulté sur la question de l'application de la circulaire logements du 5 février 2008, avant d'engager plus avant le chantier propre aux VN ; En effet la circulaire s'applique à l'ensemble des personnels du ministère.

Dans ce cadre, la prochaine réunion a été fixée au 25 juin, à condition que le groupe « échanges » se soit réuni préalablement.

Aussi la réunion a été de courte durée. L'administration a donné en séance des éléments statistiques plus ou moins fiables qui seront affinés (manque SNNPC et Strasbourg).

On y a appris :

- que 1254 des 2214 logements dans les SN sont en NAS (une majorité de NAS, peu d'US, un nombre important de COT)
- que seuls 26% des occupations déclarent l'avantage en nature.
- une moyenne de redevance de 200€ pour un logement actuellement en NAS
- que la contre-partie de l'astreinte est très variable, de 0 à 46 semaines/an

Sur l'état des lieux et l'analyse des conséquences de l'application en l'état de la circulaire au niveau local, pas de production exploitable pour le moment. Seuls deux services ont envoyé leurs réponses.

Lors de cette réunion l'administration a mis l'accent sur la situation extrêmement fragile de la majorité des occupations actuelles : des occupations souvent sans titre et un risque réel de régularisation de redevance par le fisc sur 4 ans.

Elle souhaite signer avec France Domaine une convention qui permette d'éviter une application stricte de la circulaire (en l'état celle-ci supprime toutes les occupations en NAS) et d'harmoniser les montants des redevances au niveau national. Ce n'est pas gagné d'avance, selon elle. A suivre...

(1) groupe où l'administration et les syndicats échangent sur les dossiers en cours au sein du ministère

Bulletin d'adhésion à la CFDT

Nom/Prénom :

Grade :

Service :

Adhère à la CFDT à compter du :

Souhaite un contact CFDT

Signature

à retourner auprès d'un militant CFDT ou à MEDAD - permanence CFDT- 30 passage de l'Arche – 92055 LA DEFENSE CEDEX